

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RGCA25-10-0009

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2025, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro RGCA25-10-0009 afin d'abroger et remplacer le Règlement RGCA 09-10-006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Ce règlement est entré en vigueur le 18 février 2026, date inscrite au certificat de conformité et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 19 février 2026